Jean-Pierre Audy

ancien député européen

ancien conseiller général de la Corrèze (canton de Meymac)

conseiller municipal de Meymac

conseiller départemental remplaçant de la Corrèze (canton du Plateau de Millevaches)

4 place de la fontaine

19250 Meymac

tél personnel +33611277173

**COMMUNIQUE DE PRESSE SUITE A LA REPRISE DU LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE DE MEYMAC (ex-SALEM ; ex BMS)**

Le vendredi 13 novembre 2015 – 14h

Je viens d’apprendre que la juridiction commerciale de Brive-la-Gaillarde venait de décider l’attribution du site industriel pharmaceutique de Meymac au groupe MARTIN DOW.

Cette décision est toute à la fois une joie, un soulagement et une espérance.

D’après les informations connues, le Groupe Martin Dow est un important groupe industriel crée en 1960 et basé au Pakistan. Il emploie plus de 1200 personnes dans des activités commerciales et industrielles de médicaments génériques ou fabriqués sous licences. Ce groupe a pris l’engagement de reprendre l’ensemble du personnel et de porter l’effectif à 100 salariés d’ici 5 ans, d’investir de manière massive sur le site de Meymac et de créer un centre de recherche et développement.

Nous avons toutes les garanties de compétence industrielle, de sérieux et de capacité financière de ce groupe de la part du ministère des affaires étrangères et du développement international dans le cadre de son rôle de diplomatie économique.

Toutes les conditions sont donc réunies pour que notre territoire se réjouisse de cette issue très favorable.

Si, début septembre, on m’avait dit que nous aurions 5 offres sérieuses dont certaines excellentes avec une telle décision, je ne l’aurais pas cru.

Et pourtant…

Cette issue est le résultat de quatre facteurs : un site en excellent état industriel respectant les normes au plus haut niveau avec du personnel compétent et loyal, une méthode de recherche d’un nouvel industriel précise et rigoureuse, des acteurs rassemblés sous l’autorité de l’Etat et un tribunal de commerce indépendant et attentif aux intérêts économique et sociaux de notre territoire qu’il connaît bien.

C’est dans ce contexte que je voudrais remercier en premier lieu l’Etat : le chef de l’Etat, François Hollande qui nous a immédiatement soutenu avec ses ministres compétents sur ce dossier, le préfet de la Corrèze, Bertrand Gaume, qui a accepté, sans délai vu l’urgence, la proposition de tenir une table ronde rassemblant tous les acteurs politiques, économiques et administratifs pour rechercher un nouvel industriel, le sous-préfet d’Ussel, Patrick Bernié qui a présidé cette table ronde et coordonné les actions à entreprendre avec compétence, pragmatisme et un dévouement remarquable au service du territoire et de ses habitants. Il mérite une mention toute particulière et de rester longtemps dans le cœur des Meymacois pour services d’intérêt général économique et social rendus à notre territoire.

Les parlementaires corréziens sont à remercier : nos deux députés, Sophie Dessus et Philipe Nauche, ainsi que nos deux sénateurs, Daniel Chasseing et Claude Nougein, qui ont adressé, conjointement, une lettre au ministre de l’économie, de l’industrie et du numérique, Emmanuel Macron, et au ministre des affaires étrangères et du développement international, Laurent Fabius, pour obtenir leur soutien et dont certains ont déposé une question au gouvernement.

Merci aux trois présidents des exécutifs principalement concernés qui, par consensus, on contribuer à former un avis de la sphère publique sur le dossier et ont accompagné les moments difficiles que nous avons traversé notamment en finançant les dépenses ayant permis que le site reste ouvert pendant un mois de plus pour prolonger la période pendant laquelle les visites d’évaluation industrielle par les candidats ont pu être conduites : Gérard Vandenbrouck, président de la région Limousin, Pascal Coste, président du Conseil départemental de la Corrèze et Philippe Brugère, maire de Meymac.

Merci au personnel qui a été admirable de dignité et d’engagement malgré leurs souffrances face à la rupture de leur contrat de travail dans le cadre de la liquidation judiciaire de l’ancienne société et dont certains, par exemple, ont, bénévolement, fait visiter le site aux candidats.

Merci aux acteurs économiques : Limousin expansion et la Chambre de commerce et d’industrie de la Corrèze qui ont fait un travail de fourmis, d’évaluation et de recherche en réalisant un très beau dossier de présentation.

Merci à la presse qu’il s’agisse de la presse quotidienne régionale et de la presse nationale qui ont accepté de faire des présentations du site à reprendre permettant, ainsi, une bonne communication et de toucher des éventuels candidats investisseurs notamment sur les plans national et international.

Merci aux membres du réseau twitter i4Emploi, notamment Alban Jarry, qui se sont mobilisés nuits et jours par solidarité avec le personnel et pour aider à la recherche d’une solution et de celles et ceux qui en 3 jours ont retweeté environ 700 à 800 000 fois le message d’alerte et d’information lancé sur les réseaux sociaux.

Je voudrais terminer ces remerciements de manière particulière en m’adressant au tribunal de commerce de Brive, sa présidente Corinne Bousquet et le juge-commissaire nommé par le tribunal sur le dossier, François de Lageneste qui ont assumé leur devoir judiciaire avec impartialité, indépendance et compétence. Ce fut pour eux un dossier très compliqué, notamment par le fait qu’il fallait tenter de concilier la logique judiciaire liquidative et l’intérêt économique et social du territoire. Nous devons être infiniment reconnaissants à ces magistrats de l’attention qu’ils ont porté à ce dossier dans un contexte économique très difficile qui les occupe et les préoccupe beaucoup. Il convient d’associer à la juridiction commerciale, maître Vincent Gladel et son associée Delphine Hautier, administrateur judiciaire pendant la période de continuation d’activité après la cessation des paiements en avril 2015 et maître Nicolas Leuret, liquidateur judicaire, qui a fait un immense travail avec compétence, indépendance, conscience et discernement. M’exprimant au sujet du tribunal de commerce j’ai en souvenir les épreuves que nous avions traversé lorsque mon ami Jean-Pierre Bru, aujourd’hui disparu, en était le président à Tulle lorsque je présidais la Chambre de commerce et d’industrie de Tulle et Ussel et où certains voulaient contester à des chefs d’entreprise élus juges consulaires la compétence de dire le droit. Un tel dossier montre, si cela était nécessaire, combien cette forme de justice économique est extraordinairement efficace car elle agit, tout en respectant et appliquant, évidemment, les lois et règlements, en prenant en considération des éléments économiques et sociaux locaux qu’elle connait bien.

Merci, enfin, à tous les candidats qui ont très sérieusement évalué le site, rencontré les personnels et fait des offres soumis la juridiction commerciale et à la sphère publique.

En terminant ce long communiqué j’ai une pensée pour Jacques Chirac grâce à qui nous avons eu cette usine, en son temps, lorsqu’il était Premier ministre de la République française en 1988.

L’absence de repreneur dans le secteur du médicament, aurait été un immense gâchis économique et social.

Je forme le vœu qu’aucun incident de procédure ne vienne perturber le difficile point d’équilibre atteint par cette excellente décision judicaire, que toutes les autorisations administratives nécessaires soient instruites le plus rapidement possible et que les personnes licenciées retrouvent leur emploi pour que le site rallume vite ses lumières au sein d’un territoire soulagé pour la joie et l’espérance de ses habitants.